

CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Commission de *Gestion/Finances* 2025-2026

Préavis municipal n°04/2025

relatif à l'Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Rapport de la Commission de Gestion/Finances

Au Conseil Général de Saubraz
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de *Gestion/Finances*, composée de :

Mesdames,	Messieurs,
Perrine Rebeaud	Félix Baiche
Mélanie Cleuet	
Sylvie Monney	
Denise Badel	
Nathalie André	
Marion Marmillon	

La Commission de *Gestion/Finances* s'est réunie les 15 et 24 septembre 2025.

Elle a été reçue par la Municipalité le 15 septembre dernier pour la présentation du préavis susmentionné et a obtenu réponse à ses questions.

La Commission de *Gestion/Finances* a étudié le préavis municipal n° 04/2025 relatif à l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2.

Analyse

- Le passage au MCH2 est une obligation cantonale dès 2027.
- La Municipalité propose d'anticiper ce changement dès le 1er janvier 2026.
- Le préavis détaille la réaffectation des fonds de réserve existants vers les nouvelles catégories prévues par le MCH2.
- Cette opération constitue une mise en conformité comptable, sans incidence négative sur la situation financière de la commune.

Conclusion

La Commission de *Gestion/Finances* considère que la démarche est claire, conforme aux prescriptions cantonales et bénéfique pour la transparence des comptes.

La Commission de *Gestion/Finances* vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

D'accepter le préavis municipal n° 04/2025, tel que présenté.

Pour la Commission Gestion/Finances :



Perrine Rebeaud



Sylvie Monney



Mélanie Cleuet



Nathalie André



Marion Marmillon

Ainsi fait à Saubraz, le 29 septembre 2025.